

Embargo : 5.1.1965 : 21 heures

Allocution de Nouvel-An  
du Professeur Walter Hallstein  
Président de la Commission  
de la Communauté économique européenne  
à la radio de Hesse  
le 5 janvier 1965

Pour décrire d'un mot la situation de la Communauté européenne en cette heure, j'emprunterai la formule la plus simple à la première phrase dépouillée et lapidaire du message du président Truman sur l'état de l'Union que j'ai entendu moi-même en 1949 au Capitole à Washington. L'état de l'Union est bon : la situation de l'Union est bonne.

Oui, la situation des Communautés est bonne. Naturellement je dis cela sous l'impression de la décision sur le prix commun européen des céréales, qui a pu être enfin obtenue peu avant la fin de l'année. C'est un événement qui peut difficilement être surestimé dans son importance pour notre Communauté. Il ne peut tout simplement y avoir de marché commun qui n'englobe aussi le marché des produits agricoles et il n'y a pas de marché agricole commun sans un prix uniforme. C'est donc un pilier d'angle de tout l'édifice qui a été érigé ici.

Mais ce n'est là que l'aspect le plus immédiat, l'aspect pratique de la décision. Sa signification psychologique; sa signification politique n'est pas moindre. C'est précisément à cause de son importance que son absence avait pesé de façon paralysante sur le processus de l'unification européenne. Y avoir mis fin d'un coup, tel est le véritable sens du marathon de décembre 1964. Il n'est pas étonnant que le monde entier y ait pris part, le monde libre en particulier. Dans toutes les contradictions et les obscurités du présent, il est donc bien une entreprise qui avance avec un esprit de suite inébranlable. L'impression ne serait pas si profonde si les difficultés et les oppositions n'avaient été si réelles et exceptionnellement grandes, cela vaut en particulier pour l'Allemagne. Aussi serait-il inéquitable de refuser au gouvernement fédéral et au chancelier fédéral, qui devait en définitive en assumer la responsabilité, notre gratitude pour la part décisive qu'ils y ont prise.

Mais si le blocage par la question du prix des céréales était sensible dans toutes les branches de l'intégration européenne, il doit en être de même pour le déblocage. C'est ce que nous attendons en fait.

J'aimerais motiver un peu plus en détail cette attente. Nous y gagnerons à la fois un aperçu de la méthode pragmatique que nous suivons et nous verrons plus nettement la nature dynamique de notre oeuvre.

Méthodes pragmatiques : depuis le début de notre travail, depuis 1950, nous ne nous efforçons pas par exemple avec une grande pompe théâtrale de superposer par le haut une constitution européenne au-dessus des États existants et de créer ainsi d'un coup la fédération qui est bien notre objectif, mais nous construisons l'Europe par le bas, en européisant, pour parler le langage militaire, l'infrastructure économique et sociale, c'est-à-dire en habituant le citoyen européen à des conditions nouvelles, européennes précisément, de la vie économique et sociale.

Et cette entreprise est dynamique en ce sens que nous ne nous contentons pas de trouver respectivement des réponses adéquates aux questions qui surgissent. Non, nous ne devons pas répugner à donner ces réponses de telle sorte qu'elles soulèvent de nouvelles questions, des questions qui de leur côté appellent à leur tour des réponses européennes. C'est bien pourquoi notre entreprise est si foncièrement moderne, si totalement dans l'esprit de notre époque. Tout ici est changement, mutation profonde, un devenir, non une situation statique.

Où en sommes-nous donc aujourd'hui ou où s'arrêtent la trame et la chaîne du tissu qui doit devenir la nouvelle tunique politique de l'Europe ? Où sont les endroits où il faut maintenant poursuivre l'ouvrage ?

Je commencerai en reprenant directement la question de la décision sur le prix des céréales. Il est logique de la faire suivre par la fixation d'autres prix agricoles. L'amélioration de la protection pour les fruits et légumes a déjà été décidée également en décembre et n'est plus qu'à mettre en forme. Pour une partie de ces décisions et pour les réglementations concernant d'autres produits, la Commission a déjà soumis des propositions. Mais la chose de loin la plus importante est le nouveau règlement financier pour la politique agricole; le règlement actuel expire au milieu de cette année. Tout cela fait espérer que la politique agricole commune sera achevée pour l'essentiel en 1967.

Le coq-à-l'âne ne sera qu'apparent si maintenant je parle tout de suite de l'économie générale, c'est-à-dire en particulier aussi de l'industrie. L'union douanière qui doit instaurer un marché commun, c'est-à-dire un commerce des marchandises sans entraves dans la Communauté, est déjà en bonne partie achevée grâce à une procédure accélérée. Les droits intérieurs ne sont plus que de 30 % de ce qu'ils étaient au début de 1957 et il ne faut plus qu'un seul mouvement douanier pour mettre en place le tarif extérieur commun. Pour maintenir la cadence, ma Commission avait donc dès l'automne dernier proposé dans son initiative 1964 un parachèvement de l'union douanière pour 1967. Cette proposition restée jusqu'ici en suspens au Conseil de ministres a reçu avec la perspective du parachèvement d'un marché agricole commun en 1967 un nouvel et puissant argument, celui de l'équilibre entre le marché agricole, qui intéresse en particulier les Français et les Italiens, et le marché industriel, particulièrement important pour les Allemands.

Mais la Communauté économique européenne n'est pas seulement un marché commun. Elle a en vue, dans la mesure où cela est possible justement avec ses moyens, la grande idée d'une fusion des six économies nationales. Elle n'est donc pas seulement une union douanière, elle est une union économique.

Cela signifie tout d'abord, comme les économistes le disent dans leur langage quelque peu ampoulé, la mobilité des facteurs. Cela veut dire que non seulement les marchandises, mais aussi les facteurs de production circulent librement, à savoir le travail et le capital. Là aussi nous avons grandement avancé. C'est ainsi que le marché commun du travail est en bonne partie réalisé et, si la libération des mouvements de capitaux n'est pas encore achevée, elle est néanmoins réalisée en partie.

Toutes ces suppressions de diverses frontières traditionnelles ne doivent évidemment pas nous faire perdre de vue un fait plus profond, qui peut devenir un danger. Il s'agit de la présence constante de l'Etat dans l'économie et dans la vie sociale. Assurément toutes les

six économies nationales que nous unissons dans notre Communauté sont des économies de marché, c'est-à-dire qu'elles reposent sur les principes de la liberté de décision de l'entrepreneur, de la liberté du choix du lieu de travail pour le travailleur, de la liberté du choix de consommation du consommateur. Et dans la mesure où ces principes prévalent, la politique européenne est donc un puissant élargissement de l'aire de liberté du citoyen européen - le mot aire étant entendu dans son sens le plus originaire. Mais en même temps tous nos Etats membres sont aussi plus ou moins des Etats-providence, ils ont tous un système de sécurité sociale, leur économie comporte un secteur public d'ampleur considérable. Tous ils régularisent une série de marchés instables. Par des législations et des mesures isolées - mesures relevant de la politique économique - ils interviennent dans le déroulement de la vie économique.

Nombre de ces mesures ont, simplement parce qu'elles sont limitées à un Etat, que ce soit intentionnellement ou fortuitement, directement ou indirectement, sur le commerce, la liberté de circulation et les mouvements de capitaux, un effet restrictif analogue à celui des droits de douane sur la circulation des marchandises. Plus les digues douanières qui actuellement retiennent dans l'espace national les eaux du processus économique s'abaissent et plus sensibles deviennent naturellement ces autres obstacles. Ils trouvent leur expression la plus visible dans les contrôles frontaliers qui subsistent entre les pays membres. Après la suppression des frontières douanières, on voit apparaître ici des frontières administratives et des frontières fiscales. Pour les réduire, la Commission de la Communauté économique européenne a donc toujours dans son initiative 1964 demandé radicalement la suppression de ces contrôles frontaliers au plus tard à la fin de la période de transition de la Communauté économique, c'est-à-dire à la fin de 1969, et nous espérons que les délibérations à ce sujet au Conseil de ministres démareront désormais aussi.

Un immense travail doit encore être accompli ici et c'est précisément pourquoi il est nécessaire d'aviver à temps la conscience de tous les responsables. La politique fiscale prend naturellement la première place. Il est clair du reste que la nécessité de remplacer les réglementations spéciales nationales par une discipline communautaire prend le plus de relief là où les interventions de l'Etat ne sont pas l'exception, mais la règle, comme dans la politique agricole et dans la politique des transports. Mais même là où le principe de l'économie de marché joue à l'état pur, il subsiste un reste d'emprise de l'Etat sans lequel on ne pourrait absolument plus parler d'une politique économique dans un Etat - il s'agit de la politique conjoncturelle, de la politique économique à moyen terme et de la politique monétaire.

Dans la politique conjoncturelle, les possibilités données dans notre Traité qui permettent de véritables décisions communautaires ne sont pas encore pleinement utilisées, mais nous franchissons actuellement avec succès quelques premières étapes d'une attitude commune. On sait surtout que le Conseil est, sur proposition de la Commission, intervenu dans la lutte contre l'inflation qu'aucun gouvernement individuel ne peut plus remporter seul, en adressant des recommandations aux gouvernements, et cela, on peut le dire, avec un succès satisfaisant.

La politique économique à moyen terme de la Communauté ne sert pas par exemple à instaurer l'économie planifiée, comme on l'a craint parfois, elle s'adresse au contraire aux gouvernements et aux institutions de la Communauté et leur fournit un cadre qui, s'il est respecté, doit garantir une croissance économique continue et une valeur stable de l'argent. Un premier programme de ce genre est en préparation pour les années 1966 à 1970.

Pour terminer, la politique monétaire. Rarement la corrélation interne de tous les détails de la politique de notre Communauté, sa logique interne, est aussi prononcée qu'ici. Il y a plus de deux ans déjà, la Commission a signalé que la fixité des cours de change entre les monnaies des Etats membres est inévitable au plus tard lorsque des prix communs seront garantis pour les produits agricoles de base, car à partir de ce moment les modifications arbitraires des cours de change provoqueraient des modifications si soudaines dans le niveau des prix des produits agricoles et par conséquent dans les revenus des agriculteurs que le Marché commun lui-même pourrait être remis en cause. Cette réalité commence à être universellement reconnue. Mais s'il y a fixité des cours de change, l'élément essentiel d'une union monétaire se trouve réalisé. Il deviendra indifférent au citoyen de la Communauté de placer son argent dans telle ou telle monnaie de la Communauté. Ces réflexions et encore d'autres considérations générales constituent les questions et orientations qui occupent et occuperont l'organisme récemment constitué pour la politique monétaire dans la Communauté, à savoir le Comité des présidents des banques d'émission.

Permettez pour terminer que je jette encore un regard sur la situation extérieure de la Communauté, sur sa position dans le monde. Car c'est au plus tard en 1970 que la Communauté - et la Communauté seule - prendra en charge la politique commerciale.

L'avantage le plus concret que la solution de la question du prix des céréales a apporté dans ce domaine est qu'à Genève, dans la négociation Kennedy, nous pouvons désormais négocier sur le commerce des produits agricoles à partir d'une position propre clairement définie. Le commerce agricole y constitue en effet le second objet important des négociations à côté des droits industriels, pour lesquels nous avons pu du reste vers la fin de l'année également arrêter une décision préalable importante.

Mais plus encore que ce détail, si significatif soit-il, il est important que la ténacité et l'imperturbabilité avec lesquelles notre Communauté transcrit dans les faits les éléments successifs de son programme, souvent contre d'immenses difficultés, a incontestablement impressionné le monde environnant. Toujours plus irrésistiblement on reconnaît qu'il se passe ici quelque chose d'autre que l'organisation des relations entre Etats par les moyens traditionnels, qu'il se développe ici irréductiblement un nouvel être politique, une nouvelle entité de la politique internationale. Et les Américains qui ont aperçu en premier que cette évolution enrichit et renforce chacun, pas seulement les membres de cette Communauté, ont été depuis longtemps suivis par d'autres.

Laissons parler quelques chiffres. Les sept premières années de notre Communauté ont vu progresser : le commerce entre les pays membres de 166 %, c'est-à-dire qu'il a atteint 266 % de l'année de base 1958. Les importations en provenance du dehors de la Communauté de 66 %, les exportations de 51 %, le produit national brut de 38 % (contre 29 % aux Etats-Unis et 23 % en Grande-Bretagne) et la production industrielle de 52 %.

Ce sont là des chiffres brillants inspirant le respect auxquels d'autres économies n'ont rien de comparable à opposer. Ils prouvent non seulement notre propre force, mais aussi le caractère ouvert sur le monde et le sens de la responsabilité pour autrui. La CEE est le plus gros partenaire commercial du monde, elle est le plus gros acheteur de matières premières et le plus gros fournisseur de produits finis industriels. A l'avenir aussi elle sera à la hauteur de la responsabilité que cela implique également pour autrui - pays industriels comme pays en voie de développement -.

Je terminerai par là cette analyse, qui était à la fois une rétrospective et une projection dans l'avenir. J'ai avancé nombre de détails,

.../...



je suis avec Thomas Mann, qui a dit un jour que seul le fond des choses est vraiment récréatif. J'espère n'avoir pas voulu trop bien faire.

Mais je perçois encore une question : Et l'union politique, qu'en est-il donc ? A cela je réponds :

Premièrement, tout ce que j'ai dit se rapportait déjà à l'union politique, plus exactement au premier tome de l'ouvrage en plusieurs volumes intitulé Union politique ou mieux Fédération. Ce premier tome touche à sa fin, comme nous l'avons vu. Il traite déjà de politique européenne et uniquement de politique, à savoir l'union en matière de politique économique et sociale.

Deuxièmement, ce qui doit s'y ajouter pour créer une fédération complète, c'est la politique de défense et la politique étrangère, dont une grande partie du reste, à savoir la politique commerciale, est déjà comprise dans notre intégration dite économique. C'est le contenu d'un deuxième tome, dont rien n'est encore paru. La seule chose que l'on puisse dire avec certitude c'est que les perspectives de l'union en matière de défense et de politique étrangère sont d'autant meilleures que l'union en matière de politique économique réussira mieux. Au surplus il faut se souvenir de cette vérité qui dit que la politique est l'art du possible. Cela veut dire deux choses : pouvoir attendre jusqu'à ce que la possibilité se présente et la saisir résolument lorsqu'elle est là.

Troisièmement, le mot d'ordre de l'union politique recouvre aussi les améliorations de la structure institutionnelle des organisations européennes. Il y a d'abord la fusion des exécutifs européens. Il n'est pas concevable qu'elle puisse encore être longtemps ajournée désormais. Il y a en outre la participation plus forte du Parlement européen au contrôle démocratique de la politique communautaire. Selon toute apparence, cette question devra être discutée en corrélation avec le financement de la politique agricole.

Quatrièmement enfin, rien ne peut arrêter la fédération européenne, si nous conservons patience et fermeté de la volonté, comme jusqu'ici.